



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

**DISCOURS PRONONCE A L'OCCASION DE LA REMISE DU PRIX A Me
Armel NIYONGERE PAR LA FONDATION ACAT LE 18/11/2021 A PARIS EN
FRANCE**

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi de la
Fondation ACAT**

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cette journée de remise du Prix de droits humains Engel-Du Tertre 2020 de la Fondation ACAT pour la dignité humaine et au nom des membres de l'Association ACAT-BURUNDI, permettez-moi de remercier sincèrement la Fondation ACAT pour la dignité humaine ainsi que les Grands Donateurs de la Fondation de nous avoir honoré en nous décernant ce prestigieux prix.

Ce prix est d'une haute importance pour moi et pour l'association ACAT-Burundi que je dirige. Il constitue une reconnaissance et un encouragement inestimables pour le travail que nous menons au Burundi depuis plusieurs années dans un contexte délétère de violations massives des droits de l'homme. En effet, les autorités n'ont rien ménagé pour nous diaboliser et nous discréditer.

Personnellement, j'ai été qualifié de putschiste et un mandat d'arrêt a été lancé à mon égard, simplement parce que je me suis opposé à la violation de l'Accord d'Arusha et de la constitution en 2015, occasionnée par le troisième mandat illégal de feu président Pierre Nkurunziza. Puis, le même sort est réservé à 11 autres compatriotes défenseurs des droits humains pour la même action menée ensemble.

Ma joie est donc immense en recevant ce prix. Je le dédie à toutes les victimes de la barbarie et de l'impunité en cours au Burundi depuis 2015.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

C'est aussi un encouragement pour aller de l'avant dans la lutte commune menée par de nombreux acteurs pour le respect des droits de l'homme et la fin de l'impunité au Burundi.

Je voudrais articuler mon propos en trois parties.

D'abord vous présenter ACAT- Burundi, puis aborder le contexte de sa naissance et son évolution ainsi que la façon dont nous avons ajusté nos différentes activités au contexte évolutif de la situation politique et sécuritaire dans notre pays.

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi est une association à but non-lucratif dont la mission fondamentale est la lutte pour la dignité humaine à travers la promotion et la protection des droits humains, pour l'abolition de la torture et de la peine de mort.

Les domaines d'intervention sont : *l'amélioration de la prévention, le plaidoyer et lobbying, l'assistance aux victimes, le monitoring et la dénonciation de la torture ainsi que les autres violations des droits humains* ».

Elle a été agréée le 21 février 2003, soit trois ans après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en Août 2000 qui a donné l'espoir, en mettant un terme à 10 ans de guerre civile dévastatrice.

En créant l'ACAT – BURUNDI, les promoteurs de l'organisation rejoignaient d'autres acteurs de la société civile pour renforcer la dynamique de consolidation de la paix consécutive à l'Accord d'Arusha et pour jeter les bases d'un état de droit et de la démocratie au Burundi.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Depuis sa création, ACAT-Burundi compte à son actif des actions qui ont eu un impact significatif spécialement l'abolition de la torture, érigée en une infraction autonome, punie par le code pénal burundais suite au plaidoyer mené. Ceci a été associée à la formation des cadres de la police nationale et de la Justice dans le but d'abolir la torture, non seulement légalement mais aussi pratiquement. Cette formation a été un succès. Ensuite ACAT-Burundi a élargi son champ d'action en fournissant une assistance multidimensionnelle aux victimes de la torture dans toutes les provinces du pays, en partant de la capitale, Bujumbura.

Jusqu'en 2015, ACAT-Burundi était parvenue à consolider la collaboration avec les autorités administratives du Ministère de la Justice et de la Police nationale dans la lutte contre la torture. Cette collaboration s'est concrétisée par des visites des prisons et des cachots, la remise du matériel informatique aux cadres du Ministère de la justice. Également, ACAT-Burundi collaborait avec la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme(CNIDH).

Cette collaboration était d'autant fructueuse qu'en 2010-11, la CNIDH avait été accréditée au Statut A, après une année de fonctionnement. ACAT-BURUNDI avait joué un rôle de premier plan dans ce processus de promouvoir au Burundi une Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH) efficace et conforme aux Principes de Paris, à travers un plaidoyer actif auprès de l'Assemblée Nationale, de l'Office du Haut-Commissariat des droits de l'Homme et de certaines missions diplomatiques occidentales dont l'Ambassade des États-Unis.

Cependant, depuis le déclenchement de la crise de 2015, ACAT-Burundi a été confrontée à de nouveaux défis. Ainsi, l'organisation a été radiée par le Ministre de l'Intérieur et a perdu son cadre légal de fonctionnement au Burundi. Cette situation l'a conduit à s'ajuster et à mener principalement des actions de plaidoyer à partir de l'extérieur du Burundi. A cette fin, elle collabore avec des acteurs internationaux susceptibles d'exercer la pression sur les autorités burundaises afin qu'elles respectent leurs engagements régionaux et internationaux en matière de respect des droits humains au Burundi.

Les défis auxquels ACAT-Burundi est confrontée étant forts liés au contexte, il est important ici de dresser un tableau synoptique de l'évolution au Burundi depuis 2015. Ce contexte est globalement marqué par une régression continue et préoccupante des droits de l'homme qui se traduit par la persistance de graves violations des droits humains. Cela en dépit des espoirs qu'avaient suscités le changement au sommet de l'Etat en 2020. A cet égard, il est important de souligner que le processus électoral qui a permis cette alternance, n'a été ni libre, ni transparent, ni démocratique comme



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

l'ont montré notamment les observateurs indépendants de l'Eglise catholique au Burundi.

Depuis 2015, l'ampleur des violations et le nombre des victimes demeurent préoccupants, même après les élections de 2020. Ainsi, sur une période de seulement 15 mois depuis l'accession au pouvoir du Président Evariste Ndayishimiye, les organisations des droits humains ont dénombré 695 assassinats dont 15 exécutions extrajudiciaires, 67 enlèvements, 103 cas de torture, 1 079 arrestations arbitraires ainsi que 123 victimes de violences basées sur le genre. Toutes ces violations se commettent dans une impunité totale. Les principaux auteurs présumés, identifiés parmi les agents des forces de l'ordre, du Service national de renseignement (SNR) et des membres de la milice Imbonerakure de même que certains administratifs ne sont jamais poursuivis. Au contraire, cette impunité les renforce et les reconforte dans leur abus.

Dans cette situation, les victimes et leurs proches se trouvent désemparés et sont plongés dans le désespoir, persécutés ou restent dans la hantise de l'être. Ces exactions ciblent essentiellement les membres des partis de l'opposition politique, avec en tête ceux du Congrès National pour la Liberté (CNL) d'Agathon Rwasa, d'anciens militaires des Forces Armées Burundaises (dits ex-FAB) ou d'anciens policiers et de jeunes gens de l'ethnie tutsi.

Ces graves violations qui surviennent presque quotidiennement, n'épargnent pas les défenseurs des droits humains qui ont payé un lourd tribut. En effet, les représentants de la société civile indépendante font l'objet d'une criminalisation continue et sont taxés d'être des ennemis du pays pour le simple fait d'avoir pris part aux manifestations pacifique contre le troisième mandat de feu président Pierre Nkurunziza.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Ils sont l'objet d'une répression croissante et sans répit avec une sécurité précaire pour leur engagement envers la cause des droits humains. En guise d'exemple récent, on peut citer l'arrestation sans fondement de l'Avocat Tony Germain Nkina et ancien représentant de l'APRODH en province de Kayanza qui a été arrêté le 13 octobre 2020 alors qu'il rendait visite à un client dans la commune de Kabarore. Il a été condamné le 15 juin 2021 à une peine de réclusion criminelle de cinq ans pour une infraction inventée de « collaboration avec les rebelles » ayant attaqué le Burundi. Beaucoup ont toujours en mémoire l'arrestation et la détention de Germain Rukuki en 2017. Germain a été condamné injustement à 32 ans de prison puis libéré après avoir passé quatre ans derrière les barreaux.

D'autres restent introuvables depuis leurs disparitions forcées. C'est le cas de Claudette Kwizera, ancienne trésorière de la Ligue des droits de l'homme Iteka enlevée le 10 octobre 2015. , il y a aussi Jean Bigirimana journaliste du groupe Iwacu, enlevé le 22 juillet 2016 par des éléments présumés du SNR. Quant à Christophe Nkezabahizi, journaliste à la Radio télévision nationale du Burundi, il a été exécuté le 13 octobre 2015 à son domicile avec son épouse et ses deux enfants. Jusqu'ici, les circonstances et les responsabilités dans ces crimes n'ont pas encore été établies.

Ceux qui ont fui le pays continuent de subir des intimidations de la part des plus hautes autorités de leur pays, leurs biens ont été illégalement saisis et vendus aux enchères au Burundi.

Les quelques défenseurs qui ont pris le risque de rester au Burundi ne peuvent pas travailler librement. Ils sont soumis en permanence à des actes d'intimidation et sont souvent qualifiés par les dirigeants du pays d'ennemis de la nation au service du néo-colonialisme.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Bref, ce tableau sombre de la situation des droits de l'homme au Burundi que je viens d'esquisser constitue une preuve indéniable de la multiplicité des défis auxquels les défenseurs des droits humains burundais font face car qu'ils font l'objet de criminalisation par le pouvoir en place qui les accuse de déstabiliser le pays. Ils travaillent donc dans un contexte extrêmement contraint et sont limités dans leurs moyens d'action.

La perspective de la reprise de la coopération bilatérale ou multilatérale avec le Burundi sur base des discours aux semblants d'ouverture des autorités actuelles alors que les facteurs de risque de détérioration des droits humains persistent et restent susceptibles de porter gravement préjudice à l'exercice des droits et des libertés au Burundi.

Au regard de ce qui précède, mon souhait ardent est que la société civile française et notamment des ONGs comme l'ACAT-France se mobilisent davantage pour suivre de près l'évolution de la situation au Burundi et s'engagent plus activement dans le plaidoyer pour un changement réel dans la protection des droits humains par les autorités burundaises. Il est aussi crucial de plaider en faveur des ONGs locales et des défenseurs des droits humains burundais auprès des acteurs clés de la communauté internationale spécialement de l'Union Européenne et des Nations Unies.

Je ne pouvais terminer mon propos sans remercier encore une fois la Fondation ACAT pour la confiance placée à notre organisation ACAT-Burundi.

JE VOUS REMERCIE